

Qui sommes-nous ?

01

Notre parcours



Caline est professeure des écoles l'année et Maxime est entrepreneur et commercial.

Lors de l'arrivée de notre fils, nous avons été confrontés aux difficultés de trouver un moyen de garde. Nous avons donc décidé d'oeuvrer dans la petite enfance pour renforcer le nombre de places disponibles autour de Bourg en Bresse et proposer un accueil de qualité.

02

Nos valeurs



Notre ligne directrice : permettre aux enfants d'être au plus proche de la **nature**, avec de beaux espaces extérieurs (150m²) accessibles aux enfants quand ils le souhaitent :

- Préau de 30m² avec terrasse pour sortir quelle que soit la météo
- Chemin de campagne accessible à l'entrée du lotissement de la micro-crèche pour des balades régulières
- Potager d'environ 40m²

Nous favorisons l'**autonomie** et la **motricité libre**. Les équipes sont formées au **portage** et à la **communication gestuelle**.

Les avantages pour le salarié

Qualité de vie au travail

- Obtenir une place en crèche permet de favoriser l'équilibre vie pro / perso,
- Moins de stress grâce à un mode de garde fiable et proche de chez soi
- Qualité de prise en charge de l'enfant du salarié et du matériel pédagogique mis à sa disposition

Avantage financier

- Des établissements conventionnés CAF, permettant de bénéficier d'un tarif équivalent à celui d'une crèche municipale



73% des collaborateurs éprouvent de réelles difficultés à concilier leurs obligations familiales et professionnelles

Source : Étude Anacat 2014

:



80% des parents déclarent la crèche comme leur mode de garde souhaité

Source : CAF 2019



77% des employés considèrent qu'il est de la responsabilité de l'employeur de promouvoir la santé et le bien être au travail Source : Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise



PAS À PAS

LE BERCEAU ENTREPRISE



MICRO-CRÈCHE MAXI VALEURS



37 Chemin de Vicignat
01250 Jasseron
06 75 77 60 36

Prix des places et remises

Explications

En fonction du nombre de jours de garde de l'enfant du salarié, un tarif annuel est appliqué pour l'entreprise. Une déduction mensuelle est appliquée pour le salarié. Cette remise n'excède pas 2301 € / an afin de ne pas être considéré comme un avantage en nature.

Nombre de jours	1	2	3	4	5
-----------------	---	---	---	---	---

Prix annuel	9 K€	9 K€	9 K€	12 K€	15 K€
-------------	------	------	------	-------	-------

Remise mensuelle	115 €	115 €	115 €	153 €	191 €
------------------	-------	-------	-------	-------	-------

Les avantages pour l'entreprise

Fidéliser ses salariés

- Le salarié qui bénéficie d'avantages grâce à son entreprise est plus fidèle, cela limite le turnover et l'absentéisme,
- Un employé heureux est 30% plus productif, en étant serein sur le mode de garde, sa productivité est boostée, cela renforce sa motivation au travail,
- Vous permettez une valorisation de votre image employeur tout en optimisant la performance de vos organisations

Avantages fiscaux

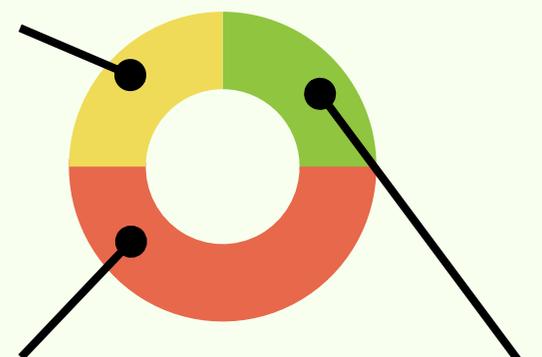
- De nombreux avantages fiscaux sont disponibles pour les entreprises grâce au crédit d'impôt famille et à la déduction d'impôts sur les sociétés (le berceau entreprise est considéré comme une charge)

Le financement d'une place

Quelle participation pour l'entreprise sur le prix d'une place ?

Cotisation nette (25%)

Solde à la charge de l'entreprise ou du CE



Crédit d'impôt famille (50%)

50% de la cotisation brute remboursable au titre du CIF

Économie d'IS (25%)

Cotisation déductible de l'IS



60% des travailleurs se sentent plus motivés lorsque leur employeur prend en considération le bien-être de ses salariés



1 femme sur 3 quitte son emploi au terme de sa grossesse Source CAF 2019



PAS À PAS